



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente juin deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
M. Michel LE BERRE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL07.07.2023-028 : Vente de l'assiette foncière de l'ancienne usine Protéis à la société IMMALDI.

En juin 2012, la commune de Bannalec a fait l'acquisition de l'ancienne usine Protéis dans le cadre du réaménagement urbain du secteur de la Gare avec pour objectif la requalification de ce secteur pour y développer une activité économique.

Le groupe de grande distribution Aldi s'est montré intéressé. Ce projet de renouvellement urbain, implanté sur le site d'une ancienne friche, renforcera l'attractivité du bourg de Bannalec en complétant son offre commerciale et améliorant l'esthétique de l'entrée d'agglomération.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 21 février 2023 validant la valeur vénale de 150 000 € ;

Vu la demande formulée par la SAS IMMALDI ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de vendre les parcelles cadastrées dans la section AH sous les numéros 171, 175, 307, 420, 421, 422 et 423 sises rue de la Gare pour des contenances respectives de 157 m², 105 m², 9 m², 296 m², 404 m², 17 m² et 3 496 m² soit un total de 4 484 m² ainsi que les constructions s'y trouvant au prix de 150 000 € net vendeur à la SAS IMMALDI et compagnie domiciliée Parc d'activité de la Goële, 527 rue Clément Ader à Dammartin-en-Goële ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;

Décide que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment faire réaliser les diagnostics qui s'avèreraient utiles ;

Autorise le maire à signer le ou les actes qui seront établis dans l'étude de maître Bazin, notaire à Bannalec.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour, 1 contre, 2 abstentions, vote à bulletin secret)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX